

DECRET D/2015/ 111 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION
DE SECRETAIRE GENERAL DE PREFECTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

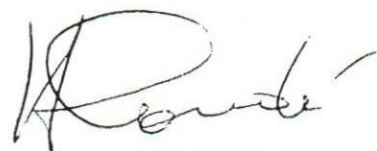
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Karamo TOURE, précédemment Secrétaire Général de la Commune Urbaine de Kissidougou, est nommé Secrétaire Général chargé des Collectivités de la Préfecture de Faranah ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 JUIN 2015



Professeur ALPHA CONDE